

Collecte des bâches agricoles

Organisée par in BW Association Intercommunale
Avec le soutien du Ministre wallon de l'Environnement
Ainsi que des communes du Brabant wallon et de Braine-le-Comte

Quand ?

Toute l'année.

Où ?

- **centre de tri de à Mont St Guibert**, rue de la Petite Sibérie à 1435 Mont-St-Guibert.
- **dalle de compostage de Virginal**, rue de Tubize à 1460 Virginal (Ittre).
- **dalle de compostage de Basse-Wavre**, Chée de Longchamps à 1300 Wavre.

Pourquoi ?



Les bâches agricoles sont encore trop souvent brûlées sur les champs, abandonnées sous forme de dépôts sauvages (talus, chemins creux,...) ou laissées au gré du vent et retrouvées accrochées aux fils barbelés des clôtures. Dans tous les cas, la qualité de notre environnement et de nos paysages s'en ressent. Il fallait donc agir !

Les bâches agricoles constituent un gisement relativement homogène (lorsqu'elles sont propres et sans impuretés) apte au recyclage. Après leur collecte, elles sont pressées en balles puis réinjectées dans la filière du plastique recyclé. Après lavage et extrusion, le polyéthylène récupéré peut notamment servir à fabriquer de nouveaux piquets de clôtures, du mobilier urbain ou des poteaux divers. Il peut également être incorporé dans la fabrication de nouveaux films plastiques, sacs poubelles, etc.

En nous confiant vos bâches agricoles, vous garantissez une nouvelle vie à vos plastiques et contribuez à la protection de notre environnement.
En 2018, nous avons récolté 240 tonnes de bâches agricoles Toutes ont connu une deuxième vie !

Consignes à respecter :

Attention, vous avez un rôle important à jouer ! La qualité du recyclage dépend de la qualité des déchets que vous nous confiez. C'est pourquoi vous devez veiller à respecter scrupuleusement les instructions suivantes :

- Sont acceptés, les bâches rétractables d'ensilage et les films étirables d'enrubannage en plastique uniquement.
- Ceux-ci doivent être brossés et/ou lavés au jet d'eau de manière à retirer toutes les autres matières
- Les ballots ne doivent pas dépasser 25 kg.
- **Ne sont pas reprises les ficelles à ballot et autres matières tels ficelles, fils de fer, boues, betteraves, fourrage, emballages de produits phytosanitaires, big-bags, sacs d'engrais, filets, déchets divers tels que briques, jus, pulpes, ...**



En respectant ces consignes, vous garantissez un recyclage de qualité.
Le personnel des 3 sites ont le droit de refuser les lots qui
ne seraient pas conformes.

Pour toute information complémentaire :

in BW - Rue de la Religion, 10 – 1400 Nivelles
Tél. : 0800/49.057 – valmat@inbw.be –